société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Commune de Jussy

Rapport détaillé de l'organe de révision
sur les comptes annuels de l'exercice 2018

Rapport détaillé de l'organe de révision sur les comptes annuels 2018
aux magistrats communaux de la

Commune de Jussy

sur le résultat de notre révision des comptes de l'exercice 2018, établi conformément à l'article 70 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).

Conformément aux dispositions de l'article 70 RAC, qui renvoie aux dispositions de l'organe de révision du droit de la société anonyme (art. 728b al.1 CO), l'organe de révision doit établir à l'intention des magistrats communaux un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Jussy pour l'exercice 2018 clôturant au 31 décembre 2018, selon notre lettre de mission du 3 décembre 2018.

Notre révision a pour but de se forger une opinion sur les comptes annuels et d'examiner s'il existe un système de contrôle interne quant à la préparation de ces derniers, tel que défini par les magistrats communaux.

Ce rapport est destiné aux magistrats communaux et est complémentaire à notre rapport succinct du 25 avril 2019.

Nous remercions la direction et les employés de la commune de Jussy pour leur précieuse collaboration durant la conduite de nos travaux.

Membre d'EXPERTsuisse

rue agasse 45
case postale 6237
CH-1211 genève 6

t. +41 22 737 89 89
f. +41 22 737 89 88
sfer@fidusfer.ch

Le résultat de nos contrôles est consigné dans le présent rapport, qui se subdivise comme suit :

1. Exécution et résultat de la révision 4
1.1 Exécution de la révision 4
1.1.1 Normes appliquées 4
1.1.2 Approche d'audit et domaines particuliers 4
1.1.3 Utilisation des travaux d'autres professionnels 5
1.1.4 Dates des travaux d'audit 6
1.1.5 Autres dispositions légales 6
1.2 Résultats de l'audit 6
2. Constatations sur la présentation des comptes 7
2.1 Principes comptables appliqués 7
2.2 Retraitements des soldes initiaux au 1er janvier 2018 conformément au MCH2 .. 7
2.3 Existence et évaluation des actifs du patrimoine financier 8
2.4 Existence et évaluation des actifs du patrimoine administratif 8
2.5 Enregistrement de la production fiscale conformément aux documents fiscaux reçus du Département des finances 9
2.6 Etablissement des états financiers conformément au MCH2 9
2.7 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan 10
3. Constatations sur le système de contrôle interne (SCI) 10
3.1 Exigences légales 10
3.2 Existence du SCI 10
3.2.1 Analyse des risques 11
3.2.2 Matrice liant les états financiers aux risques et aux contrôles 11
3.2.3 Contrôles à l'échelon de l'entité 11
3.2.4 Contrôle à l'échelon des processus 12
3.2.5 Contrôles informatiques 12
3.2.6 Mode de surveillance du SCI 12
3.3 Conclusion sur le SCI et opinion à l'assemblée générale 12
4. Recommandations et synthèse des contrôles spécifiques demandés par le SAFCO 13

1. Exécution et résultat de la révision

1.1 Exécution de la révision

1.1.1 Normes appliquées

L'article 70 du RAC prévoit que les comptes annuels des communes soient soumis à un contrôle ordinaire tel que défini à l'article 728b alinéa 1 du Code des obligations.

Nous avons réalisé l'audit des comptes annuels conformément aux normes d'audit suisses (NAS), à la recommandation d'audit suisse 60[1], ainsi qu'aux instructions et directives émises par le Service des Affaires Communales (SAFCO).

Les NAS demandent que nous planifions et exécutions notre audit, afin d'être en mesure d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'aux dispositions relatives à la présentation des comptes du modèle comptable harmonisé MCH2. En outre, la NAS 890 détermine le cadre des éléments que le réviseur doit examiner afin de pouvoir donner une opinion quant à l'existence du système de contrôle interne (SCI) tel que défini par l'exécutif concernant l'établissement des comptes annuels.

Nous rapportons dans ce rapport les éléments requis par l'article 728b du Code des obligations et par la NAS 260[2].

1.1.2 Approche d'audit et domaines particuliers

Un audit implique la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les autres informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement professionnel de l'organe de révision, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fautes ou résultent d'erreurs. Un audit des comptes annuels comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées par les magistrats communaux ainsi qu'une appréciation des comptes annuels dans leur ensemble.

Lors de la phase de planification de notre audit nous cherchons à identifier les faits, opérations et pratiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers. Pour ce faire, nous procédons à une appréciation de l'activité déployée la *Commune de Jussy* (ci-après « la Commune ») et de son environnement, ceci afin de pouvoir apprécier les risques auxquels elle est exposée et ainsi juger de leur impact sur les états financiers.

---

[1] RA-60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux »

[2] NAS 260 « Communication des questions touchant à l'audit avec les responsables de la gestion et du contrôle »

Nos travaux s'orientent ainsi en premier lieu sur ces domaines de risques présentant des points d'audit particuliers.

Concernant l'année 2018, nous avons considéré que les domaines d'audit demandant une attention particulière étaient les suivants :

	Commentaires sur résultat du travail
a) Retraitements des soldes initiaux au 1er janvier 2018 conformément au MCH2	Point 2.2
b) Existence et évaluation des actifs du patrimoine financier	Point 2.3
c) Existence et évaluation des actifs du patrimoine administratif	Point 2.4.
d) Enregistrement de la production fiscale conformément aux documents fiscaux reçus du Département des finances	Point 2.5.
e) Etablissement des états financiers conformément au MCH2	Point 2.6.
f) Examen de la documentation du système de contrôle interne et de sa mise en œuvre.	Point 3

1.1.3 Utilisation des travaux d'autres professionnels

Prestations externalisées	**Commentaires et procédures d'audit**
Production fiscale	Conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP – D 3 05), toute la fiscalité des communes est traitée par l'Etat de Genève, à l'exception de la TPC dont le traitement dépend entièrement des communes. L'administration fiscale cantonale (AFC) se charge de la taxation et de la perception des impôts sur les PP, sur les PM et sur les chiens. En outre, le DF gère notamment le calcul de la péréquation financière intercommunale, de la répartition du fonds de péréquation des personnes morales, de la répartition de la contribution à verser aux communes frontalières, de l'indice de capacité financière des communes ainsi que de la part privilégiée. Conformément à l'art. 44 RAC, le DF remet chaque année aux communes les résultats des recettes fiscales, des charges liées à la fiscalité et des créances fiscales qui doivent être intégralement enregistrées dans les comptes par les communes. Cette brochure fiscale est transmise par le DF durant la deuxième quinzaine du mois de février. Dans la même période, le DF transmet à chaque commune le solde des comptes courants existants entre elle et l'Etat en lien avec la fiscalité, à savoir le « Compte de dépôt » et le « Compte courant budgétaire ».

	La Commune est donc dépendante des informations reçues par le Département des finances concernant la fiscalité des personnes physiques et morales, dont la part communale lui revient. Une directive de saisie des éléments fiscaux dans les comptes de la Commune a été émise par le Service de surveillance des communes.
Maintenance et exploitation informatique	Ces activités informatiques sont déléguées par les communes genevoises au SIACG qui assure l'exploitation et la maintenance de l'outil informatique *Bluepearl*. Le SIACG, par le biais du prestataire informatique délivrant le logiciel, certifie le « cœur » de l'outil, mais les communes restent responsables des paramétrages des différents modules. Un entretien avec le secrétaire général nous a renseigné sur les travaux effectués. Lors de nos contrôles, nous nous sommes également assurés que les informations comptables ressortant des modules auxiliaires étaient correctement reportées en comptabilité générale.

1.1.4 Dates des travaux d'audit

Nous avons principalement effectué notre audit aux dates suivantes :

- Entretiens en vue de la planification et audit intermédiaire en décembre 2018 ;
- Audit sur les comptes annuels dans vos bureaux en mars 2019 ;
- Entretien de fin d'audit avec Madame le Maire et le secrétaire général le 8 mars 2019.

1.1.5 Autres dispositions légales

La fiduciaire ainsi que toutes les personnes liées à l'audit des comptes attestent être totalement indépendants de la direction et des autorités de la Commune. La déclaration fiscale est établie par la fiduciaire mais cette prestation ne met pas en péril l'indépendance.

1.2 Résultats de l'audit

Notre audit s'est déroulé conformément au plan de mission préalablement établi et dans le respect de la lettre de mission adressée aux magistrats communaux et acceptée par ceux-ci.

Lors de notre audit, nous n'avons pas rencontré d'éléments qui nous amèneraient à apporter une réserve, une remarque ou un complément d'informations à notre attestation au conseil municipal.

Au terme de notre mission, nous pouvons conclure qu'avec une assurance raisonnable, les comptes de la commune de Jussy sont conformes aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

2. Constatations sur la présentation des comptes

2.1 Principes comptables appliqués

Les comptes sont établis selon les principes de présentation des comptes prévus par le MCH2. Les comptes doivent « offrir la vision la plus conforme possible à la réalité de la situation financière qui correspond à l'état de la fortune, des finances et des revenus ».

La Commune a modifié l'intégralité de la numérotation et des libellés des comptes sur la base du nouveau plan comptable MCH2 élaboré par le Service des Affaires Communales.

Les principes d'évaluations comptables et la présentation des comptes sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Nous relevons enfin qu'il n'y a pas eu de changement dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes en 2018, sous réserve des éléments impliqués par le passage aux règles du MCH2.

2.2 Retraitements des soldes initiaux au 1er janvier 2018 conformément au MCH2

Le Service des Affaires Communales a édité en juin 2017 une circulaire concernant le retraitement des soldes d'ouverture pour le passage au modèle MCH2. L'un des points ayant un impact matériel sur la fortune de la Commune est la réévaluation des immobilisations corporelles (les immeubles et terrains essentiellement) du patrimoine financier. Un tableau récapitulatif des retraitements est présenté au chiffre 8 de l'annexe aux comptes annuels.

Le personnel de terrain du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) est affilié à la caisse de prévoyance de l'état (CPEG) pour sa prévoyance professionnelle. Malgré un apport de fonds en 2013, la CPEG fait face depuis plusieurs années à d'importantes difficultés pour remplir les obligations posées par le droit fédéral relatives notamment à son plan de prévoyance en primauté de prestations. Celles-ci imposent que soient prises des mesures importantes au rang desquelles figure une nouvelle recapitalisation par les employeurs. A cet effet, les communes membres du GIAP ont accepté en date du 27 février 2019 de s'engager à verser des montants à hauteur d'un montant total de 27,8 millions de francs. Ce montant de recapitalisation actualisé au 31 décembre 2018 a été calculé par la CPEG le 13 février 2019 sur la base du projet de loi 12404 avec un taux technique de 2%. Le calcul de la répartition entre les communes est basé sur la moyenne des cotisations communales des 5 dernières années (2014 à 2018). Ce chiffre actualisé au 31 décembre 2018 a également été utilisé dans le cadre du retraitement du bilan d'entrée au 1er janvier 2018. En effet, le Service des Affaires Communales (SAFCO) a recommandé aux communes d'enregistrer la part de la recapitalisation prévue de la CPEG via les retraitements MCH2 au 1er janvier, sans que la dotation à la provision soit comptabilisée par le compte de résultat. Ainsi, la Commune de Jussy a enregistré

une provision de *CHF 90'154* au passif du bilan concernant cette recapitalisation.

Nous avons vérifié que les retraitements des soldes initiaux au 1er janvier 2018 ont été enregistrés conformément au référentiel comptable MCH2 et n'avons pas détecté d'anomalie, compte tenu de l'élément présenté au paragraphe précédent.

2.3 Existence et évaluation des actifs du patrimoine financier

Nous avons vérifié par sondage l'existence et l'évaluation des actifs du patrimoine financier conformément aux règles définies dans le RAC, notamment en terme de périodicité de l'évaluation (annuelle, tous les 5 ans) et de base d'évaluation (valeur nominale, valeur de marché ou valeur de remplacement).

La Commune a enregistré deux types de réévaluation importante au cours de l'exercice 2018. La première a trait à la réévaluation des immeubles du patrimoine financier à la valeur de remplacement dans le cadre des retraitements MCH2 au 1er janvier 2018. La seconde concerne la réévaluation au prix du marché au 31 décembre 2018 d'une partie des actions de la BCGe détenues par la Commune. Pour rappel, une convention d'actionnaires a été signée le 30 avril 2018 entre le Canton, la Ville de Genève et les communes. Cette dernière précise le nombre d'actions à détenir au minimum dans le patrimoine administratif de chaque commune afin de conserver globalement le 51 % du capital actions de la BCGe. Toutes les actions détenues en sus de ce minimum ont été transférées dans le patrimoine financier et réévaluées.

Nous n'avons pas détecté d'anomalie sur ces postes.

2.4 Existence et évaluation des actifs du patrimoine administratif

Nous avons vérifié que le processus d'approbation des actifs du patrimoine administratif a bien été respecté pour l'intégralité des nouveaux investissements (délibération du conseil municipal, décision/approbation par le Conseil d'état et/ou arrêté). Nous avons également vérifié la validation formelle des investissements terminés en cours d'année ainsi que le respect des amortissements comptabilisés conformément aux « anciennes règles » pour les crédits votés avant le 31 décembre 2017, et aux « nouvelles règles » pour les investissements votés après le 1er janvier 2018.

Enfin, nous avons identifié si des amortissements complémentaires avaient été comptabilisés, et vérifié que ces derniers avaient, le cas échéant, été validés par le Conseil municipal avant le 31 décembre.

Nous n'avons pas détecté d'anomalie sur ces postes.

2.5 Enregistrement de la production fiscale conformément aux documents fiscaux reçus du Département des finances

Comme précédemment indiqué, le Département des Finances remet au mois de février qui suit le bouclement des comptes annuels une brochure aux communes genevoises avec les éléments fiscaux à comptabiliser dans leurs comptes annuels.

Nous nous sommes assurés que les charges et les recettes fiscales ont été correctement comptabilisées conformément à cette directive et n'avons pas détecté d'anomalie.

Nous ne pouvons cependant pas vérifier l'exactitude des éléments transmis par le Département des finances dans la mesure où nous n'avons pas accès à ces informations pour des raisons de confidentialité.

Nous n'avons pas détecté d'anomalie concernant ce poste.

Concernant la Taxe professionnelle communale, nous avons analysé les délibérations du Conseil municipal relatives au taux de dégrèvement et au montant de la taxe minimale. Nous avons également effectué un sondage dans les dossiers afin de nous assurer de la correcte comptabilisation des bordereaux de taxation et du suivi de leur encaissement le cas échéant.

Lors de nos contrôles, nous avons constaté que la production de la Taxe professionnelle communale et l'actualisation du rôle des contribuables n'étaient pas systématiquement à jour et que le suivi de ces dernières pouvait être amélioré.

2.6 Etablissement des états financiers conformément au MCH2

Le développement de l'outil *BluePearl* par le *SIACG* a permis aux communes de préparer leurs états financiers de manière partiellement automatique. Seule la rédaction de l'annexe nécessite un travail de rédaction plus important.

A noter que le Module informatique de comptabilité des immobilisations (BIM) développé par le SIACG n'a pas pu être implémenté de manière satisfaisante par la Commune pour le bouclement des comptes annuels. Le Service des Affaires Communales a autorisé les communes genevoises à présenter les tableaux des investissements du patrimoine administratif 2018 sur la base des éléments présentés les années précédentes. Des correctifs devraient être apportés par le SIACG sur ce module en 2019, ces derniers devant permettre à la Commune de présenter les tableaux des investissements extraits du BIM dès le prochain bouclement.

Lors de nos travaux, nous avons pu nous assurer que la présentation des états financiers était conforme à la loi et au règlement, ainsi qu'aux directives de présentation émises par le Service des Affaires Communales.

2.7 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Nous n'avons pas eu connaissance d'événements postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur les comptes annuels tels que présentés en annexe.

3. Constatations sur le système de contrôle interne (SCI)

3.1 Exigences légales

La NAS 890 « Vérification de l'existence du système de contrôle interne » prévoit que le SCI soit défini par l'organe exécutif de la commune, soit documenté par écrit et appliqué dans les activités quotidiennes de la Commune. L'organe de révision vérifie une fois par an que ce SCI existe réellement.

Aux termes de l'art. 70 RAC, l'organe de révision commente dans son rapport détaillé à l'attention des magistrats communaux ses constatations relatives au SCI. L'organe de révision n'est toutefois tenu à vérifier et confirmer l'existence du SCI que dans l'optique de l'établissement des comptes annuels.

La NAS 890 pose les conditions suivantes à l'existence d'un SCI :

- le SCI est concrétisé et vérifiable (documenté) ;
- il est adapté aux risques et à l'activité de la société ;
- il est connu des collaborateurs responsables ;
- le SCI défini est appliqué ;
- il existe une sensibilité au contrôle dans l'entreprise.

Le SCI de la Commune a été élaboré sur la base du guide Système de Contrôle interne rédigé par l'ACG. Le SCI a été défini et adapté à la taille de la Commune et à l'organisation de son administration, en l'intégrant à son organisation. Elle a défini elle-même les responsabilités et les périodicités des contrôles à effectuer.

La Commune a privilégié la séparation des fonctions, en gardant à l'esprit qu'il est important de mettre en place un SCI proportionné et adéquat, en rapport avec les objectifs et les activités déployées.

3.2 Existence du SCI

L'existence est vérifiée si les exigences minimales suivantes sont remplies :

- une analyse des risques existe et est revue annuellement par l'exécutif ;
- les procédures de contrôles internes sont formalisées par écrit et connues des collaborateurs ;
- les contrôles clés sont décrits, effectués et traçables.

Afin de juger du degré de documentation de la conception du SCI, nous avons apprécié les éléments suivants :

1. Analyse des risques ;
2. Matrice liant les états financiers aux risques et aux contrôles ;
3. Contrôle à l'échelon de l'entité ;
4. Contrôle à l'échelon des processus ;
5. Contrôles informatiques ;
6. Mode de surveillance du SCI.

Ces éléments sont commentés ci-après.

3.2.1 Analyse des risques

L'analyse de risque a été discutée et est actuellement en cours de formalisation. Elle devrait faire l'objet d'une approbation formelle courant 2019.

3.2.2 Matrice liant les états financiers aux risques et aux contrôles

Simultanément avec l'analyse des risques, la Commune de Jussy devrait formaliser la matrice liant les risques, les états financiers et les contrôles pour chacun des processus identifié courant 2019. Cette documentation sera revue périodiquement par l'Exécutif dans le cadre de la surveillance du SCI.

3.2.3 Contrôles à l'échelon de l'entité

Les contrôles à l'échelon de l'entité ressortent des éléments suivants :

- Charte éthique ;
- Cadre législatif communal et directives ;
- Description de fonction – descriptif de poste ;
- Délégation de compétence du Conseil administratif ;
- Statut du personnel de la Commune ;
- Existence d'un organigramme ;
- Emploi d'un ERP standardisant les processus au niveau des communes genevoises ;
- Contrôles par le Service des Affaires Communales.

Par ailleurs, les activités et mesures suivantes démontrent des contrôles à l'échelon de l'entité :

- Suivi budgétaire validé par le Conseil municipal ;
- Règles d'engagement / signature du Conseil administratif et du personnel ;
- Séparation de tâches entre les différentes fonctions.

3.2.4 Contrôle à l'échelon des processus

Sur la base des 8 processus importants définis dans le guide SCI de l'ACG, la Commune a documenté ses processus pour couvrir les principaux risques et a détaillé ses activités de contrôle dans des directives. Les 8 processus développés sont les suivants, en précisant que certains doivent encore faire l'objet d'une finalisation, respectivement d'une approbation formelle :

1. Achats ;
2. Débiteurs ;
3. Trésorerie ;
4. Elaboration budgétaire ;
5. Clôture et information financière ;
6. Subventions ;
7. Gestion du personnel, salaires et charges sociales ;
8. TPC.

3.2.5 Contrôles informatiques

Au niveau de l'informatique, les activités informatiques sont déléguées au SIACG (cf. point 1.1.3 outsourcing ci-dessus).

3.2.6 Mode de surveillance du SCI

Le suivi et la surveillance du SCI sont assurés par l'Exécutif, ce dernier devant réactualiser régulièrement son évaluation des risques et vérifier de l'adéquation des procédures en place pour couvrir les risques.

3.3 Conclusion sur le SCI et opinion à l'assemblée générale

Au vu des différents éléments commentés ci-dessus, nous avons conclu que :

« Conformément à l'article 71 al 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous devons nous prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels tel que défini par le Conseil administratif. Certains éléments du système de contrôle interne sont en cours de formalisation et seront finalisés et approuvés par le Conseil administratif. Nous avons ainsi constaté l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels pour les éléments déjà documentés. »

4. Recommandations et synthèse des contrôles spécifiques demandés par le SAFCO

Le SFACO peut demander aux organes de révision de procéder à un contrôle spécifique dans un domaine particulier. Aucun contrôle de ce type n'a été réalisé en 2018.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi et précisons n'avoir effectué d'autres vérifications que celles expressément mentionnées dans le corps du présent rapport ou consignées dans nos notes de révision. Nous formulons les réserves d'usage pour le cas où certains faits ou documents n'avait pas été portés à notre connaissance au cours de nos travaux qui se sont achevés, pour l'essentiel, le 8 mars 2019.

Genève, le 25 avril 2019

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jacqueline Ducommun
Expert-réviseur agréée

ETATS FINANCIERS

Exercice 2018

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

MAIRIE DE JUSSY

25 avril 2019

INDEX

ANNEXE 1	MESSAGE DU CONSEIL EXECUTIF	page 3
ANNEXE 2	BILAN AU 31 DECEMBRE 2018	page 4
ANNEXE 3	COMPTE DE RESULTATS	page 5
ANNEXE 4	COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL	page 6 à 10
ANNEXE 5	COMPTE DES INVESTISSEMENTS	page 11
ANNEXE 6	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	page 12
ANNEXE 7	REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES	page 13
ANNEXE 8	PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES	page 14 à 15
ANNEXE 8.1	RETRAITEMENTS MCH2 DU BILAN AU 1er janvier 2018	page 16
ANNEXE 9	ETAT DU CAPITAL PROPRE	page 17
ANNEXE 10	TABLEAU DES PROVISIONS	page 18
ANNEXE 11	TABLEAU DES PARTICIPATIONS	page 19
ANNEXE 12	TABLEAU DES GARANTIES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	page 20
ANNEXE 13	TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	page 21 à 22
ANNEXE 14	CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS	page 24
ANNEXE 15	INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES	page 25 à 26
ANNEXE 16	RATIOS FINANCIERS	page 27 à 29
ANNEXE 17	CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES	page 31
RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE		

1. MESSAGE DU CONSEIL EXECUTIF

Les comptes 2018 de la commune de Jussy bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de **CHF2'360'902,04**.

Bien que ce résultat excédentaire soit en forte hausse par rapport au résultat budgeté de CHF 22'843, il ne représente pas la réalité économique de l'exercice 2018.

En effet, l'année 2018 restera comme un exercice atypique. L'introduction d'un nouveau plan comptable avec l'entrée en vigueur de nouvelles règles et normes de comptabilisation MCH2 auront fortement contribué à la construction d'un résultat comptable plutôt que économique.

Eléments marquants :

a. Réévaluation des biens immobiliers (parcelles, bâtiments) du patrimoine financier,
b. Réajustement des provisions fiscales,
c. Participation solidaire à la recapitalisation de la caisse de prévoyance du GIAP,
d. Reclassification de 20'866 actions de la BCGe du patrimoine administratif au patrimoine financier et réajustement de la valeur comptable selon le cours de l'action au 31 décembre 2018,
e. Nouvelle méthode de comptabilisation des entrées fiscales

La reclassification et réévaluation des 20'866 actions de la BCGe ont généré un produit de CHF 1'586'361.-, toutefois sans effet sur la péréquation intercommunale.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus d'exploitation sont supérieurs de 12% alors que les charges ont été contenues et subissent même une diminution de 3%.

Compte tenu du changement de plan comptable, il a été décidé de ne pas comparer les chiffres du compte de résultat entre 2018 et 2017.

Le bouclement à la fin de l'année 2019 permettra à nouveau la comparabilité des exercices comptables.

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

	BILAN AU	01.janv.18	31.déc.18
1	**ACTIF**	**20'406'335.65**	**22'733'876.57**
10	**PATRIMOINE FINANCIER**	**12'276'318.65**	**16'779'800.52**
100	Disponibilités et placements à court terme	2'934'280.01	3'080'174.57
101	Créances	2'237'045.74	2'466'532.00
104	Actifs de régularisation	34'809.35	104'046.60
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	3'125.40	3'367.80
107	Placements financiers	400'000.00	4'406'272.00
108	Immobilisations corporelles PF	6'387'200.00	6'444'601.25
109	Créances envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers	279'858.15	274'806.30
14	**PATRIMOINE ADMINISTRATIF**	**8'130'017.00**	**5'954'076.05**
140	Immobilisations corporelles du PA	3'494'522.00	3'653'349.05
145	Participations, capital social	4'567'795.00	2'147'884.00
146	Subventions d'investissements	67'700.00	152'843.00
2	**PASSIF**	**20'406'335.65**	**22'733'876.57**
20	**CAPITAUX DE TIERS**	**2'248'274.40**	**2'214'913.28**
200	Engagements courants	152'594.23	237'233.73
201	Engagements financiers à court terme	38'796.55	38'796.55
204	Passifs de régularisation	306'301.27	175'969.55
205	Provisions à court terme	937'254.50	993'434.00
206	Engagements financiers à long terme	371'735.80	332'939.25
208	Provisions à long terme	90'514.00	90'514.00
209	Engag. envers les financ. spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	351'078.05	346'026.20
29	**CAPITAL PROPRE**	**18'158'061.25**	**20'518'963.29**
299	Excédent/découvert du bilan	18'158'061.25	20'518'963.29

3. COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2018

Charges d'exploitation		Budget 31.12.2018	Comptes 31.12.2018
30	Charges de personnel	1'248'400.00	1'327'006.03
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'923'950.00	1'861'271.14
33	Amortissements du patrimoine administratif	347'750.00	228'750.00
36	Charges de transfert	1'332'619.00	1'250'780.97
39	Imputations internes	-	20'816.00
	Total des charges d'exploitation	**4'852'719.00**	**4'688'624.14**
Revenus d'exploitation			
40	Revenus fiscaux	4'385'912.00	4'755'536.50
42	Taxes	154'100.00	277'489.86
43	Revenus divers	22'000.00	22'568.10
46	Revenus de transfert	21'500.00	62'466.14
49	Imputations internes	-	20'816.00
	Total des revenus d'exploitation	**4'583'512.00**	**5'138'876.60**
Résultat d'exploitation		**-269'207.00**	**450'252.46**
34	Charges financières	74'350.00	86'237.62
44	Revenus financiers	366'400.00	1'996'887.20
Résultat financier		**292'050.00**	**1'910'649.58**
RESULTAT OPERATIONNEL		**22'843.00**	**2'360'902.04**
38	Charges extraordinaires	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		**-**	**-**
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		**22'843.00**	**2'360'902.04**

4. COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2018

Fonction et Titres		Budget 31.12.2018	Comptes 31.12.2018	Dépassement au 31.12.2018
F0	**ADMINISTRATION GENERALE**			
	TOTAL CHARGES	**1'835'657.00**	**1'888'832.81**	**-53'175.81**
	TOTAL REVENUS	**71'600.00**	**132'824.61**	**-61'224.61**
F01	**CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF**			0.00
	TOTAL CHARGES	**171'000.00**	**180'567.56**	-9'567.56
	TOTAL REVENUS	**-**	**-**	0.00
30	CHARGES DE PERSONNEL	124'000.00	128'210.88	-4'210.88
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	47'000.00	52'356.68	-5'356.68
F02	**SERVICES GENERAUX**			
	TOTAL CHARGES	**1'664'657.00**	**1'708'265.25**	**-43'608.25**
	TOTAL REVENUS	**71'600.00**	**132'824.61**	**-61'224.61**
30	CHARGES DE PERSONNEL	1'078'000.00	1'155'317.27	-77'317.27
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	373'700.00	316'410.91	57'289.09
33	AMORTISSEMENTS DU PA	184'500.00	184'500.00	0.00
34	CHARGES FINANCIÈRES	-	23'741.77	-23'741.77
36	CHARGES DE TRANSFERT	28'457.00	28'295.30	161.70
42	TAXES	29'400.00	51'840.51	-22'440.51
43	REVENUS DIVERS	22'000.00	22'568.10	-568.10
44	REVENUS FINANCIERS	20'200.00	37'600.00	-17'400.00
49	IMPUTATIONS INTERNES	-	20'816.00	-20'816.00
F1	**ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE**			
	TOTAL CHARGES	**280'750.00**	**266'994.93**	**13'755.07**
	TOTAL REVENUS	**7'000.00**	**24'901.74**	**-17'901.74**
F11	**SECURITE PUBLIQUE**			
	TOTAL CHARGES	**71'000.00**	**72'296.30**	**-1'296.30**
	TOTAL REVENUS	**1'000.00**	**4'621.90**	**-3'621.90**
36	CHARGES DE TRANSFERT	71'000.00	72'296.30	-1'296.30
42	TAXES	1'000.00	4'621.90	-3'621.90
F14	**QUESTIONS JURIDIQUES**			
	TOTAL CHARGES	**24'900.00**	**16'700.70**	**8'199.30**
	TOTAL REVENUS	**2'000.00**	**3'560.00**	**-1'560.00**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	1'000.00	195.00	805.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	23'900.00	16'505.70	7'394.30
42	TAXES	2'000.00	3'560.00	-1'560.00
F15	**SERVICE DU FEU**			
	TOTAL CHARGES	**163'850.00**	**158'798.73**	**5'051.27**
	TOTAL REVENUS	**1'000.00**	**14'401.35**	**-13'401.35**
30	CHARGES DE PERSONNEL	46'400.00	43'477.88	2'922.12
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	54'950.00	52'921.85	2'028.15
36	CHARGES DE TRANSFERT	62'500.00	62'399.00	101.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	1'000.00	14'401.35	-13'401.35
F16	**DEFENSE**			
	TOTAL CHARGES	**21'000.00**	**19'199.20**	**1'800.80**

4. COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2018

Fonction et Titres		Budget 31.12.2018	Comptes 31.12.2018	Dépassement au 31.12.2018
	TOTAL REVENUS	**3'000.00**	**2'318.49**	**681.51**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	2'000.00	531.30	1'468.70
36	CHARGES DE TRANSFERT	19'000.00	18'667.90	332.10
46	REVENUS DE TRANSFERT	3'000.00	2'318.49	681.51
F2	**FORMATION**			
	TOTAL CHARGES	**419'350.00**	**509'788.20**	**-90'438.20**
	TOTAL REVENUS	**53'500.00**	**139'312.90**	**-85'812.90**
F21	**SCOLARITE OBLIGATOIRE**			
	TOTAL CHARGES	**419'350.00**	**509'788.20**	**-90'438.20**
	TOTAL REVENUS	**53'500.00**	**139'312.90**	**-85'812.90**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	233'100.00	320'480.15	-87'380.15
33	AMORTISSEMENTS DU PA	44'250.00	44'250.00	0.00
34	CHARGES FINANCIÈRES	-	4'740.05	-4'740.05
36	CHARGES DE TRANSFERT	142'000.00	140'318.00	1'682.00
42	TAXES	10'100.00	90'083.90	-79'983.90
44	REVENUS FINANCIERS	27'000.00	31'300.00	-4'300.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	16'400.00	17'929.00	-1'529.00
F3	**CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES**			
	TOTAL CHARGES	**267'500.00**	**210'779.26**	**56'720.74**
	TOTAL REVENUS	**300.00**	**6'521.00**	**-6'221.00**
F32	**CULTURE, AUTRES**			
	TOTAL CHARGES	**107'000.00**	**107'774.12**	**-774.12**
	TOTAL REVENUS	**100.00**	**5'075.00**	**-4'975.00**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	60'000.00	46'338.12	13'661.88
36	CHARGES DE TRANSFERT	47'000.00	40'620.00	6'380.00
39	IMPUTATIONS INTERNES	-	20'816.00	-20'816.00
42	TAXES	100.00	5'075.00	-4'975.00
F34	**SPORTS ET LOISIRS**			
	TOTAL CHARGES	**149'500.00**	**92'005.14**	**57'494.86**
	TOTAL REVENUS	**200.00**	**1'446.00**	**-1'246.00**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	100'500.00	55'008.07	45'491.93
36	CHARGES DE TRANSFERT	49'000.00	36'997.07	12'002.93
42	TAXES	200.00	1'446.00	-1'246.00
F35	**EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES**			
	TOTAL CHARGES	**11'000.00**	**11'000.00**	**0.00**
	TOTAL REVENUS	-	-	**0.00**
36	CHARGES DE TRANSFERT	11'000.00	11'000.00	0.00
F5	**SECURITE SOCIALE**			
	TOTAL CHARGES	**416'012.00**	**361'078.56**	**54'933.44**
	TOTAL REVENUS	**80'000.00**	**76'405.00**	**3'595.00**
F54	**FAMILLE ET JEUNESSE**			
	TOTAL CHARGES	**327'000.00**	**286'567.52**	**40'432.48**
	TOTAL REVENUS	**80'000.00**	**76'405.00**	**3'595.00**

4. COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2018

Fonction et Titres		Budget 31.12.2018	Comptes 31.12.2018	Dépassement au 31.12.2018
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	11'000.00	7'714.53	3'285.47
36	CHARGES DE TRANSFERT	316'000.00	278'852.99	37'147.01
42	TAXES	80'000.00	76'405.00	3'595.00
F55	**AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE**			
	TOTAL CHARGES	**-**	**2'392.00**	**-2'392.00**
	TOTAL REVENUS	-	-	**0.00**
36	CHARGES DE TRANSFERT	-	2'392.00	-2'392.00
F57	**AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE**			
	TOTAL CHARGES	**59'012.00**	**56'619.04**	**2'392.96**
	TOTAL REVENUS	-	-	**0.00**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	9'500.00	10'010.85	-510.85
36	CHARGES DE TRANSFERT	49'512.00	46'608.19	2'903.81
F59	**DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS**			
	TOTAL CHARGES	**30'000.00**	**15'500.00**	**14'500.00**
	TOTAL REVENUS	-	-	**0.00**
36	CHARGES DE TRANSFERT	30'000.00	15'500.00	14'500.00
F6	**TRANSPORTS**			
	TOTAL CHARGES	**661'900.00**	**474'731.71**	**187'168.29**
	TOTAL REVENUS	**29'200.00**	**32'507.15**	**-3'307.15**
F61	**CIRCULATION ROUTIERE**			
	TOTAL CHARGES	**516'400.00**	**331'866.11**	**184'533.89**
	TOTAL REVENUS	**5'000.00**	**8'507.15**	**-3'507.15**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	390'200.00	324'710.51	65'489.49
33	AMORTISSEMENT	119'000.00	-	119'000.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	7'200.00	7'155.60	44.40
42	TAXES	5'000.00	8'507.15	-3'507.15
F62	**TRANSPORTS PUBLICS**			
	TOTAL CHARGES	**145'500.00**	**142'865.60**	**2'634.40**
	TOTAL REVENUS	**24'200.00**	**24'000.00**	**200.00**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	29'200.00	28'480.00	720.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	116'300.00	114'385.60	1'914.40
42	TAXES	24'200.00	24'000.00	200.00
F7	**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**			
	TOTAL CHARGES	**563'550.00**	**447'724.67**	**115'825.33**
	TOTAL REVENUS	**3'200.00**	**36'257.58**	**-33'057.58**
F71	**APPROVISIONNEMENT EN EAU**			
	TOTAL CHARGES	**10'000.00**	**5'312.05**	**4'687.95**
	TOTAL REVENUS	**-**	**-**	**0.00**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	10'000.00	5'312.05	4'687.95
F72	**TRAITEMENT DES EAUX USEES**			
	TOTAL CHARGES	**55'000.00**	**89'447.00**	**-34'447.00**
	TOTAL REVENUS	**100.00**	**20'067.30**	**-19'967.30**

4. COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2018

Fonction et Titres		Budget 31.12.2018	Comptes 31.12.2018	Dépassement au 31.12.2018
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	55'000.00	89'447.00	-34'447.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	100.00	20'067.30	-19'967.30
F73	**GESTION DES DECHETS**			
	TOTAL CHARGES	**414'050.00**	**305'759.62**	**108'290.38**
	TOTAL REVENUS	**2'000.00**	**5'490.28**	**-3'490.28**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	413'300.00	305'164.27	108'135.73
36	CHARGES DE TRANSFERT	750.00	595.35	154.65
42	TAXES	2'000.00	5'490.28	-3'490.28
F75	**PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE**			
	TOTAL CHARGES	**15'000.00**	**3'844.00**	**11'156.00**
	TOTAL REVENUS	**-**	**-**	**0.00**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	15'000.00	3'844.00	11'156.00
F76	**LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT**			
	TOTAL CHARGES	**1'000.00**	**7'750.00**	**-6'750.00**
	TOTAL REVENUS	**1'000.00**	**7'750.00**	**-6'750.00**
36	CHARGES DE TRANSFERT	1'000.00	7'750.00	-6'750.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	1'000.00	7'750.00	-6'750.00
F77	**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES**			
	TOTAL CHARGES	**18'500.00**	**12'312.00**	**6'188.00**
	TOTAL REVENUS	**100.00**	**2'950.00**	**-2'850.00**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	18'500.00	12'312.00	6'188.00
42	TAXES	100.00	2'950.00	-2'850.00
F79	**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**			
	TOTAL CHARGES	**50'000.00**	**23'300.00**	**26'700.00**
	TOTAL REVENUS	**-**	**-**	**0.00**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	50'000.00	23'300.00	26'700.00
F8	**ECONOMIE PUBLIQUE**			
	TOTAL CHARGES	**-**	**14'162.30**	**-14'162.30**
	TOTAL REVENUS	**70'000.00**	**71'497.95**	**-1'497.95**
F87	**COMBUSTIBLES ET ENERGIE**			
	TOTAL CHARGES	**-**	**14'162.30**	**-14'162.30**
	TOTAL REVENUS	**70'000.00**	**71'497.95**	**-1'497.95**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	-	14'162.30	-14'162.30
44	REVENUS FINANCIERS	70'000.00	71'497.95	-1'497.95
F9	**FINANCES ET IMPÔTS**			
	TOTAL CHARGES	**482'350.00**	**600'769.32**	**-118'419.32**
	TOTAL REVENUS	**4'635'112.00**	**6'615'535.87**	**-1'980'423.87**
F91	**IMPOTS**			
	TOTAL CHARGES	**180'000.00**	**325'222.86**	**-145'222.86**
	TOTAL REVENUS	**4'385'912.00**	**4'759'046.62**	**-373'134.62**
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIO	50'000.00	192'571.55	-142'571.55
36	CHARGES DE TRANSFERT	130'000.00	132'651.31	-2'651.31

4. COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2018

Fonction et Titres		Budget 31.12.2018	Comptes 31.12.2018	Dépassement au 31.12.2018
40	REVENUS FISCAUX	4'385'912.00	4'755'536.50	-369'624.50
42	TAXES	-	3'510.12	-3'510.12
F92	**CONVENTIONS FISCALES**			
	TOTAL CHARGES	**43'000.00**	**33'160.66**	**9'839.34**
	TOTAL REVENUS	**-**	**-**	**0.00**
36	CHARGES DE TRANSFERT	43'000.00	33'160.66	9'839.34
F93	**PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES**			
	TOTAL CHARGES	**185'000.00**	**184'630.00**	**370.00**
	TOTAL REVENUS	**-**	**-**	**0.00**
36	CHARGES DE TRANSFERT	185'000.00	184'630.00	370.00
F96	**ADMINISTRATION DE LA FORTURE ET DE LA DETTE**			
	TOTAL CHARGES	**74'350.00**	**57'755.80**	**16'594.20**
	TOTAL REVENUS	**249'200.00**	**1'856'489.25**	**-1'607'289.25**
34	CHARGES FINANCIÈRES	74'350.00	57'755.80	16'594.20
44	REVENUS FINANCIERS	249'200.00	1'856'489.25	-1'607'289.25
	TOTAL GENERAL			
	TOTAL CHARGES	**4'927'069.00**	**4'774'861.76**	**152'207.24**
	TOTAL REVENUS	**4'949'912.00**	**7'135'763.80**	**-2'185'851.80**
	EXCEDENT / PERTE	**-22'843.00**	**-2'360'902.04**	**2'338'059.04**

05. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2018

Comptes	Désignation	Budget	Solde Compte	Disponible	% réalisé	Clôturé / En cours
02	**SERVICES GENERAUX**	**307 400.00**	**117 155.30**	**190 244.70**	**38%**	
0290.00.50300.01	Panneaux photovoltaïques	220 000.00	29 755.30	190 244.70		En cours
0290.00.56200.00	Subventions d'investissements aux communes et aux syndicats	87 400.00	87 400.00	0.00		Clôturé
21	**SCOLARITE OBLIGATOIRE**	**165 000.00**	**151 854.25**	**13 145.75**	**92%**	
2170.00.50400.01	Rénovation appartement des Beillans	165 000.00	151 854.25	13 145.75		Clôturé
61	**CIRCULATION ROUTIERE**	**2 660 000.00**	**205 967.50**	**2 454 032.50**	**8%**	
6150.00.50100.00	Enfouissement des lignes route de Monniaz	2 660 000.00	205 967.50	2 454 032.50		En cours
96	**PATRIMOINE FINANCIER**	**0.00**	**2 419 911.00**	**0.00**		
8600.00.65400.00	Transfert de 20'866 actions BCGe (du PA au PF)	0.00	2 419 911.00	0.00		Clôturé
	TOTAL GENERAL	**3 132 400.00**	**2 894 888.05**	**2 657 422.95**		
	TOTAL DEPENSES avec impact sur les liqudités		**474 977.05**			
	TOTAL DEPENSES sans impact sur les liquidités		**2 419 911.00**			

6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Résultat total des comptes de résultats	**2'360'902.04**
+ Amortis. du PA et subv. d'investissements (planifiés, non planifiés, complémentaires)	231'007.00
+ Amortissements des prêts et participations PA	-
- Augmentation / + diminution des créances	-229'486.26
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	-242.40
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-69'237.25
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du PF ou pertes/bénéfices de change	2'000.00
+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	-1'586'361.00
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	27'385.00
+ Augmentation / - diminution des provisions	113'434.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-130'331.72
+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	0.00
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE [FTO]	**719'069.41**
+ Remboursement des tiers	-
+ Subventions acquises	-
+ Remboursements des prêts et de participations	-
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-
- Immobilisations corporelles	- 387 577.05
- Investissements pour le compte de tiers	- 87 400.00
- Immobilisations incorporelles	0.00
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-474'977.05
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]	**-474'977.05**
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	-
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	-
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (lt)	-65'401.25
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (lt)	6'000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	**-59'401.25**
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT ET DE PLAC	**-534'378.30**
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-38'796.55
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT [FTF]	**-38'796.55**
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME [FTO]+[FTI+P]+[FTF]	**145'894.56**

Liquidités et placements à court terme au 01.01.2018	2'934'280.01
Liquidités et placements à court terme au 31.12.2018	3'080'174.57
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	**145'894.56**

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Jussy reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclement des comptes. Cette année 2018 a donné lieu à la réévaluation du patrimoine financier pour un montant de CHF 1'720'252.20. Cette écriture n'a pas affecté le résultat 2018 mais a été comptabilisé directement en augmentation de la fortune.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclement des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à 100 000 F, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à 100 000 F doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à 50 000 F. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à 2017), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

8.1 RETRAITEMENTS MCH2 DU BILAN AU 01.01.2018

Comptes 2018 (MCH2)	Nature	Désignation	Solde au 31.12.2017	Retrait. MCH2	Solde selon MCH2 au 01.01.2018	*Commentaires*
9100.00.10120.10	**101**	**Provisions impôts à recevoir**	**-1'727'000.00**	**811'000.00**	**-916'000.00**	Retraitement selon les méthodes de calculs obligatoires. La provision sur le reliquat est de 30% du reliquat. Le montant du reliquat au 31.12.2017 est de CHF 3'052'231.37.
9630.00.10840.00	108	Immeuble route de Jussy 316	1'502'840.00	44'160.00	1'547'000.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.10.10840.02	108	Immeuble route de Jussy 336	1'546'262.80	550'737.20	2'097'000.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.20.10840.01	108	Immeubles route de Jussy 340	1'553'824.00	-444'824.00	1'109'000.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.40.10800.00	108	Parcelle No 872 - A la Plantée (Lullier)	0.00	48'000.00	48'000.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.40.10800.01	108	Parcelle 391 Les Meurets	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
9630.40.10800.02	108	Parcelle 459, rtes Juvigny-Lullier	1.00	75'399.00	75'400.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.40.10800.03	108	Parcelle 121, rte Juvigny cimetièr	1.00	1'130'999.00	1'131'000.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.40.10800.04	108	Parcelle 473, Sionnet-Contamines	1.00	7'999.00	8'000.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.40.10800.05	108	Parcelle 344, Juvigny-Mansons	1.00	40'999.00	41'000.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.40.10800.06	108	Parcelle 243 Les Devants	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
9630.40.10800.07	108	Parcelle 423, Gresevaux	1.00	42'699.00	42'700.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.40.10800.08	108	Parcelle 425, Gresevaux	1.00	77'399.00	77'400.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.40.10800.09	108	Parcelle 488, Poses-Basses	1.00	96'199.00	96'200.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.40.10800.10	108	Parcelle 833 Champ Bornet	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
9630.40.10800.11	108	Parcelle 424, Wuillemin	1.00	42'499.00	42'500.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.40.10800.12	108	Parcelle de bois N° 1260 Ex Danel	0.00	72'000.00	72'000.00	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA
9630.40.10840.03	108	Immeubles du PF	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
0220.00.140600.00	140	Informatique	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
0290.00.14040.04	140	Mairie, réfection combles	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
0290.00.14060.02	140	Agencement, matériel mairie	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
2170.00.14040.07	140	Agrandissement	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
3410.00.14060.03	140	Matériel et engins de gym	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
3420.00.14040.09	140	Place de jeux	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
3420.00.14060.03	140	Matériel salle communale	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
3420.01.14000.00	140	Parcelle 391, ch Grands Bois	0.00	1.00	1.00	Transférée du PF au PA au 1er janvier 2018 selon délibération du 01.04.2019
3420.02.14000.00	140	Parcelle 390, Etoles	0.00	1.00	1.00	Transférée du PF au PA au 1er janvier 2018 selon délibération du 01.04.2019
6150.00.14010.00	140	Modération trafic route de Jussy	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
6150.00.14060.00	140	Tracteur	1.00	-1.00	-	Ajustement comptable
8200.00.14050.02	140	Parcelle Wuillemin	1.00	-1.00	-	A double avec le compte 9512.00.12300.00
8200.00.14050.03	140	Parcelle 669 Stoffel	1.00	-1.00	-	Vendue à l'Etat en 2012
8200.00.14050.04	140	Parcelle 670, Mévaux	1.00	-1.00	-	Vendue à l'Etat en 2012
8200.00.14050.05	140	Parcelle de bois N° 1260 Ex Danel	64'000.00	-64'000.00	-	Reclassification au PF
8200.00.14050.06	140	Parcelle 243, Tattes-Barres	0.00	1.00	1.00	Transférée du PF au PA au 1er janvier 2018 selon délibération du 01.04.2019.
9100.00.20550.02	205	Provision s/prod PP estimée	468'000.00	348'000.00	816'000.00	Cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des PP dues aux estimations. La commune de Jussy comptant moins de 3'001 habitants, le taux de 12% est appliqué sur le montant de l'estimé fiscal des PP et PM de 2012 à 2017.
9100.00.20590.02	205	Provisions frais de perception	35'000.00	29'000.00	64'000.00	La provision pour les frais de perception dus sur le reliquat se monte à 3% sur : Reliquat ./. Provision sur le reliquat (soit CHF 3'052'231.37 - CHF 915'669.41 = CHF 2'136'561.96).
5451.00.20890.00	208	Autres provisions à long terme	0.00	90'514.00	90'514.00	Provision pour recapitalisation de la CPEG du GIAP.
9990.00.29999.00	299	Fortune nette	**16'094'323.05**	2'063'738.20	**18'158'061.25**	Réévaluation du patrimoine financier selon MCH2 réalisée par la société Acanthe SA. Accroissement de la fortune nette de CHF 1'720'265.20 Ajustements comptables sur certaines immobilisations complètement amorties : CHF 13.00 Réévaluation des provisions fiscales : accroissement de la fortune nette de CHF 434'000 Provision pour recapitalisation de la CPEG du GIAP : diminution de la fortune nette de CHF 90'514.00

9. ETAT DU CAPITAL PROPRE

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01.2018	Augm.	Dimin.	Solde au 31.12.2018
295	Réserve liée au traitement du PA	343'486.00	90'514.00	434'000.00	-
2950	Retraitement provisions fiscales seon MCH2	434'000.00		434'000.00	-
2950	Recapitalisation de la CPEG du GIAP	-90'514.00	90'514.00	-	-
296	Réserve liée au retraitement du PF	1'720'252.20	-	1'720'252.20	-
2960	Réévaluation du PF selon MCH2	1'720'252.20	-	1'720'252.20	-
299	Excédent / découvert de bilan	16'094'323.05	4'479'332.51	54'692.27	20'518'963.29
2990	Résultat annuel	54'692.27	2'360'902.04	54'692.27	2'360'902.04
2999	Résultats cumulés des années précédentes	16'039'630.78	2'118'430.47	-	18'158'061.25
29	**Total**	**18'158'061.25**	**4'569'846.51**	**2'208'944.47**	**20'518'963.29**
				Soit une variation de + CHF2'060'902.04	

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultats de l'année s'élève à CHF 2'360'902.04. Ajouté aux écritures de retraitement MCH2 du patrimoine financier, pour CHF 1'720'252.20, ainsi que des réserves liées au traiement du patrimoine administratif, pour CHF 343'486.-, la variation de la fortune, total de la nature 29, durant l'exercice 2018 se monte à CHF 2'060'902.04.

10. TABLEAU DES PROVISIONS

Compte CG	Provisions pour	Solde au 01.01.2018	Constitution / Augmentations	Utilisations	Dissolutions	Solde au 31.12.2018	Réf.
0220.00.20500.00	**Soldes vacances 2018**	-	40'434	-	-	**40'434**	1
9100.00.20590.01	**Estimation fiscale**	816'000	66'000	-	-	**882'000**	2
9100.00.20590.02	**Frais de perception dus sur reliquat**	64'000	7'000	-	-	**71'000**	3
5451.00.20890.00	**Recapitalisation CPEG**	90'514	-	-	-	**90'514**	4
Total des provisions		**970'514**	**113'434**	**-**	**-**	**1'083'948**	

1. Provision pour soldes vacances :

But : provisionner le risque financier inhérent à un éventuel règlement du solde des vacances des collaborateurs qui quitteraient la commune.

En effet, sur la base des solde des vacances non prises soit un cumul total de 122,5 jours au 31.12.2018, multipliés par le salaire horaire des collaborateurs pour obtenir la provision. Il est également ajouté un montant correspondant aux charges sociales supportées par l'employeur.

2. Provision pour estimation fiscale :

But : cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations.

En effet, sur la base de l'historique des résultats fiscaux PP de ces dix dernières années, on peut constater des variations importantes. La fiscalité de la commune dépend principalement d'un nombre très réduit de contribuables qui représentent la moitié de la fiscalité. A cet effet, une provision de 12% sur la production encore estimée des PP - CHF 7'308'463- et PM - CHF 43'278 - a été effectuée au 31.12.2018, soit une provision totale de CHF 882'000. Au début de l'exercice 2018, conformément aux normes MCH2 en vigueur depuis le 01.01.2018, une correction de la provision 2017 a été réalisée par une augmentation de la provision de CHF 348'000 comptabilisée directement dans le capital Le taux de 12% correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève et n'a pas subi de modification par rapport au taux utilisé lors des comptes 2017.

3. Provision pour frais de perception dus sur le reliquat fiscal :

But : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM, donnant lieu à une provision.

Dès lors, sur le reliquat fiscal restant en fin d'année (qui n'a, par définition, pas donné lieu à un recouvrement) un montant de 3% est dû à l'Etat de Genève. La variation de l'année de CHF 7'000 est due à l'augmentation du reliquat net de CHF 2'136'562 au 01.01.2018 à CHF 2'355'150 au 31.12.2018.

4. Provision pour recapitalisation de la CPEG du GIAP :

But : les communes sont mises à contribution pour la recapitalisation de la CPEG, caisse de prévoyance de l'Etat de Genève.

Suite à l'AG extraordinaire du Conseil intercommunal du mercredi 27 février 2019, le montant global pour la recapitalisation est de CHF 28,7 millions dont CHF 90'514 à charge de la commune.

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Nom de l'entité	BCGe	Fondation communale pour le logement	SIG	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	SA	Fondation de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque Cantonale	Mise à disposition de logements dans la commune	Electricité, gaz, eau, énergie thermique	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital	360 mios	23 mios	2'092 mios	137'000 F
dont détenu par la commune	0.05%	100%	0%	0%
Valeur d'acquisition de la participation	**CHF 3'008'575**	**CHF 1'429'900**	**CHF 69'600**	**CHF 500**
Valeur comptable de la participation	**CHF 4'594'936**	**CHF 1'429'900**	**CHF 69'600**	**CHF 500**
Principaux autres détenteurs	Etat de Genève et les communes genevoises	---	---	Communes genevoises.
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courgage Lyon	La Fondation ne détient aucune participation, ses investissements sont uniquement de nature immobilière.	Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP), Securelec SA, Compagnie Luminotechnique SA, TourNEvent SA, en liquidation, ennova SA, Parc Eolien de la Grandsonnaz SA, Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA, Parc Eolien de la Montagne du Droit SA, Parc Eolien de la Montagne de Romont SA, Parc Eolien du Mont de Boveresse SA, Windpark Schwängimatt AG, Parc Eolien de St-Brais SA, Parc Eolien de Delémont SA, CADIOM SA, PôleBio Energies, EssairVent SA, Windpark Burg SA, Verrivent SA, CGC Holding SA, Windpark Lindenberg A, EOS Holding, Parco eolico del San Gottardo SA, BavoisEole SA, Securelec - Vaud SA, Gaznat SA, CADZIPLO SA, Swisspower Energy AG,	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Intérêts sur prêts Refacturation secrétariat	Facturation consommation d'électricité Entretien de l'éclairage public Redevance pour l'utilisation du domaine public Intérêts s/capital de dotation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques du marché de l'immobilier	Risques du marché de l'énergie	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB FINMA	MCH2	MCH2	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.
Résultat de la dernière année de l'entité	CHF 82 mios (2017)	CHF 588 000.- (2018)	CHF 261 mios (2017)	+52'305 F (1.7.17-30.6.18)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 22'671 mios (2017)	CHF 40 mios (2018)	40 (mios)	CHF 1'874'361.- (06.2018) dont CHF 1'498'966 de capitaux propres.

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

	1) Cautionn. Fondation pour le logement	2) Parcelle La Loure n°1321
Nom de l'entité bénéficiaire	Fondation de la commune de Jussy pour le logement	Monsieur Denis Pinget
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Commune de Jussy	Monsieur Denis Pinget
Typologie du rapport juridique	Cautionnement	Engagment conditionnel
Flux financiers de l'année (commune/entité)	**Secrétariat CHF 20'391.-** **Intérêts s/prêts CHF 6'000.-**	**CHF 0.00**
Prestations couvertes par la garantie	Emprunt sur l'immeuble Village n°6.	Parcelle n°1321
Montant de la garantie au 31.12.2018	**CHF 2'955'000.00**	**CHF 800'000.00**
Date du vote du CM approuvant la garantie	15.03.2010	13.10.2014
Risque (situation actuelle, taux couverture, ..)	Fonds propres au 31.12.2018 de plus de 23 millions. Résultats annuels moyen supérieurs à CHF 150 000.-. Risque estimé : très faible.	Risque limité à hauteur de l'engagement.

1) Cautionnement Fondation pour le logement :
Dans le cadre du renouvellement par la Fondation d'un emprunt de CHF 3 millions échu en 2008, la Commune a accordé, par délibération du 1er septembre 2008, un cautionnement à la Banque Raiffeisen de CHF 3'300'000.-. Durant l'exercice 2009, un cautionnement de CHF 1'292'500.- à la Banque Raiffeisen a été accordé par la Commune par délibération du 8 juin 2009 et avalisé par le Conseil d'Etat selon l'arrêté du 22 juillet 2009. Durant l'exercice 2011, un nouveau cautionnement de CHF 12'000'000.- à la Banque Cantonale de Genève a été accordé par la Commune par délibération du 27 juin 2011 et avalisé par le Conseil d'Etat selon l'arrêté du 5 septembre 2011. Compte tenu des amortissements effectués dans le temps par la Fondation, ce cautionnement exigé a été réduit de CHF 300'000.-. Compte tenu de ce qui précède, le cautionnement se montait au 31.12.2015 à CHF 17'832'500.-. Suite à la création de nouvelles cédules hypothécaires, le cautionnement en faveur de la Fondation ne se monte plus qu'à CHF 2'955'000.-.

2) ***Engagement conditionnel à acheter la parcelle n°1321*** *, propriété de M. Denis Pinget. La transaction doit être finalisée en 2019 par le versement des CHF 800'000.-.*

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Type de biens	Cat. patrim. PA / PF	Libellé compte	Date délib.CM	Durée Amort.	Solde au 31.12.2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Correction Dépréciation (-) Revalorisation	Amort. 2018	Solde au 31.12.2018
Parcelle	PA	Parcelle 345 – Les Champs du Loup / Les Communes (triangle Moliette)			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Parcelle	PA	Parcelle 784 – Les Champs du Stand / Les Echenaz / Les Prés Seigneur (Stand de tir)			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Parcelle	PA	Parcelle 418 – Puit de Monniaz			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Parcelle	PA	Parcelle 53 - La Loure / Les Pauses Basses (Mairie, salle communale, parking)			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Objet	PA	Rte de Jussy 312 - rénovation bâtiment mairie	19.04.2010	30-E	**2'400'000.00**	0.00	0.00	0.00	100'000.00	**2'300'000.00**
Objet	PA	Rte de Jussy 312 - Extension salle communale	03.06.2002	30-T	**563'500.00**	0.00	0.00	0.00	84'500.00	**479'000.00**
Objet	PA	Rte de Jussy 312 - panneaux photovoltaïques				29'755.30	0.00	0.00	0.00	**29'755.30**
Parcelle	PA	Parcelle 993 - Ch. de la Laiterie + bâtiment 778			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Parcelle	PA	Ancienne laiterie Lullier /parc.483 bât.569			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Objet	PA	Hangar des pompiers CASERNE(bât. 330 / parc.53)			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Parcelle	PA	Parcelle 45 - La Loure / Les Champs Barbaz (acien abattoir)			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Objet	PA	Rénovation appartement Les Beillans 1er étage				151'854.25	0.00	0.00	0.00	**151'854.25**
Parcelle	PA	Parcelle 770 - La Loure / Les Chèvres : école et centre sportif Les Beillans	02.05.1985	25-T	**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Objet	PA	Transformation ancienne école (bât.1068 parc.770)	19.04.2010	30-T	**531'000.00**	0.00	0.00	0.00	44'250.00	**486'750.00**
Parcelle	PA	Parcelle 391 Les Meurets			**0.00**	1.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Parcelle	PA	Parcelle 833 - Champ Bornet / Les Cherpinets : ch des Etolles			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Objet	PA	Route de Jussy, zone 30	11.05.2015	20-E	**1.00**	0.00	0.00	-1.00	0.00	**0.00**
Objet	PA	Parking communal rte de Juvigny	09.03.2015	20-T	**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Objet	PA	Mise sous-terrain ligne électr.			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Objet	PA	Mise sous terre ligne aérienne	07.02.2011	20-T	**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Objet	PA	Mise sous terrr lignes aériennes Monniaz				205'967.50	0.00	0.00	0.00	**205'967.50**
Objet	PA	Collecteurs du village		15-T	**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Objet	PA	Abattoirs			1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00
Parcelle	PA	Parcelle 10084, Micheli			1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00
Parcelle	PA	Parcelle 124, cimetière			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Objet	PA	Colombarium	18.04.2005	10-T	**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Parcelle	PA	Parcelle 618 Les Devants			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Parcelle	PA	Parcelle 669 Les Arbousets / Les Gresevaux	06.03.1995		**1.00**	0.00	0.00	-1.00	0.00	**0.00**
Parcelle	PA	Parcelle 670 les Gresevaux	02.10.1995		**1.00**	0.00	0.00	-1.00	0.00	**0.00**
Parcelle	PA	Parcelle 243 Les Devants / Les Grossins : ch. Des Tattes			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Parcelle	PA	Parcelle 673 Les Arbousets / Les Gresevaux			**1.00**	0.00	0.00	0.00	0.00	**1.00**
Parcelle	PA	Parc. 134, anc.Chapelle, rte de Jussy 336 (atelier commercial)	10.12.2012	30-E	**0.00**				0.00	**0.00**
TOTAL IMMOBLISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF					**3'494'524.00**	387'578.05	0.00	-3.00	228'750.00	**3'653'349.05**

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Type de biens	Cat. patrim. PA / PF	Libellé compte	Date délib.CM	Durée Amort.	Solde au 31.12.2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Correction Dépréciation (-) Revalorisation	Amort. 2018	Solde au 31.12.2018
FIDU	PA	Attribution FIDU 2017	05.12.2016		**67'700.00**	0.00	0.00	0.00	2'257.00	**65'443.00**
FIDU	PA	Attribution FIDU 2018	13.11.2017			87'400.00	0.00	0.00	0.00	**87'400.00**
FIDU	PA	Attribution FIDU 2019	12.11.2018							
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS FIDU					**67'700.00**	87'400.00	0.00	0.00	2'257.00	**152'843.00**

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Type de biens	Cat. patrim. PA / PF	Libellé compte	Date délib.CM	Durée Amort.	Solde au 31.12.2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Correction Dépréciation (-) Revalorisation	Amort. 2018	Solde au 31.12.2018
Bâtiments	PF	Co-propriété rte de Jussy 316 (parc. 29/785)	14.04.2014		**1'502'840.00**	-	-	44'160.00	-	**1'547'000.00**
Bâtiments	PF	Rénovation Auberge La Couronne et appart. 1er étage	04.12.2017			65'401.25	0.00	0.00	0.00	**65'401.25**
Bâtiments	PF	Rte de Jussy 336 (parc. N°29/134)	10.12.2012		**1'546'262.80**	0.00	0.00	550'737.20	0.00	**2'097'000.00**
Bâtiments	PF	Rte de Jussy 340 (parc. N°29/136)	11.11.2013		**1'553'824.00**	-	-	-444'824.00	-	**1'109'000.00**
Parcelle	PF	Parc. 10872, rte Lullier 24-26			**0.00**	0.00	0.00	48'000.00	0.00	**48'000.00**
Parcelle	PF	Parcelle 1323 chamboton renaturisé - rte de Juvigny			**1.00**	0.00	0.00	75'399.00	0.00	**75'400.00**
Parcelle	PF	Parcelle 121 Jussy parking (rte de Juvigny)			**1.00**	0.00	0.00	1'130'999.00	0.00	**1'131'000.00**
Parcelle	PF	Parcelle 473 Les Hutins (Sionnet)			**1.00**	0.00	8'000.00	7'999.00	0.00	**0.00**
Parcelle	PF	Parcelle 344 Les Champs du Loup / Les Communes			**1.00**	0.00	0.00	40'999.00	0.00	**41'000.00**
Parcelle	PF	Parcelle 425 ch. Gresevaux			**1.00**	0.00	0.00	77'399.00	0.00	**77'400.00**
Parcelle	PF	Parcelle 488 ch. Pauses Basses			**1.00**	0.00	0.00	96'199.00	0.00	**96'200.00**
Parcelle	PF	Parcelle 424 ch. Greseveaux	06.09.1993		**1.00**	0.00	0.00	42'499.00	0.00	**42'500.00**
Parcelle	PF	Parcelle 1260 Bois de la Salle / Les Devants / Les Esserts	06.02.2017		**64'000.00**	0.00	0.00	8'000.00	0.00	**72'000.00**
Bâtiments	PF	Parcelle 423 ch. Gresevaux			**1.00**	0.00	0.00	42'699.00	0.00	**42'700.00**
Parcelle	PF	Parc. 52B, Terrain 4 BProt ex Pinget, Rte de Jussy 312	13.10.2014		**-**					**0.00**
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER					**4'666'934.80**	65'401.25	8'000.00	1'720'265.20	0.00	**6'444'601.25**

14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLÔTURES

Au 31.12.2018, il n'existe aucun crédit d'engagement ouvert depuis plus de cinq ans et non encore clôturés.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil exécutif avec la collaboration du Secrétaire général est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposé à un fort risque de crédit dans le mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manco de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa (faible) dette est contractée en taux fixes.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont inexistantes.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018. Les six processus suivants ont été mis en place :

- Achats - fournisseurs
- Débiteurs
- Trésorerie
- Clôture
- Subventions
- Charges salariales

Ces processus ont été établis sur la base du "Guide du système de contrôle interne des communes genevoises" mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrat de leasings.

16. RATIOS FINANCIERS

TAUX D'ENDETTEMENT NET >>>

Le taux d’endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.

Définition :
Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en % des revenus fiscaux.

$$x = \frac{Dette\ nette\ x\ 100}{Revenus\ fiscaux} \qquad x = \frac{-14'564'888}{4'755'537}\ x\ 100 \qquad x = -306\ \%$$

DEGRE D'AUTOFINANCEMENT >>

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle. Le rouge symbolise une conjoncture de crise, le vert la haute conjoncture.

Définition :
Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en % de l'investissement net.

$$x = \frac{Autofinancement\ x\ 100}{Investissements\ nets} \qquad x = \frac{2'363'159\ x\ 100}{473'177} \qquad x = 499.42\ \%$$

16. RATIOS FINANCIERS

PART DES CHARGES D'INTERETS >>

Exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre budgétaire est élevée.

Définition :
La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimés en % des revenus courants.

$$x = \frac{Charges\ d'intérêts\ nets\ x\ 100}{Revenus\ courants} \qquad x = \frac{-868\ x\ 100}{7'114'948} \qquad x = -0.01\%$$

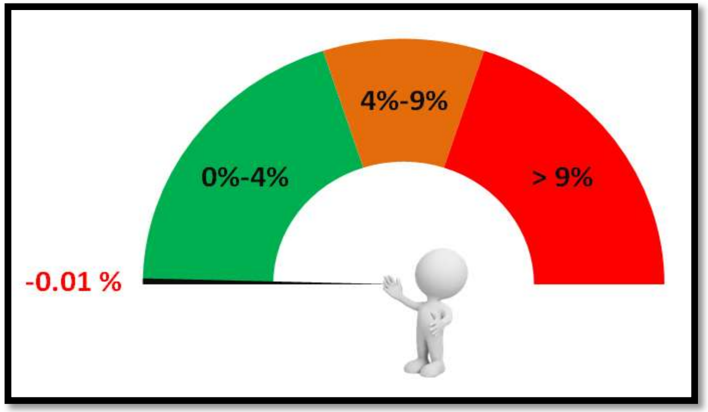

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS >>

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Définition :
La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

$$x = \frac{Dette\ brute\ x\ 100}{Revenus\ courants} \qquad x = \frac{608'970x\ 100}{7'114'948} \qquad x = 8.56\%$$

16. RATIOS FINANCIERS

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS >>

La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Définition :
La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en % des charges totales consolidées.

$$x = \frac{Investissements\ bruts\ x\ 100}{Dépenses\ totales} \qquad x = \frac{538'578\ x\ 100}{4'901'617} \qquad x = 10.99\%$$

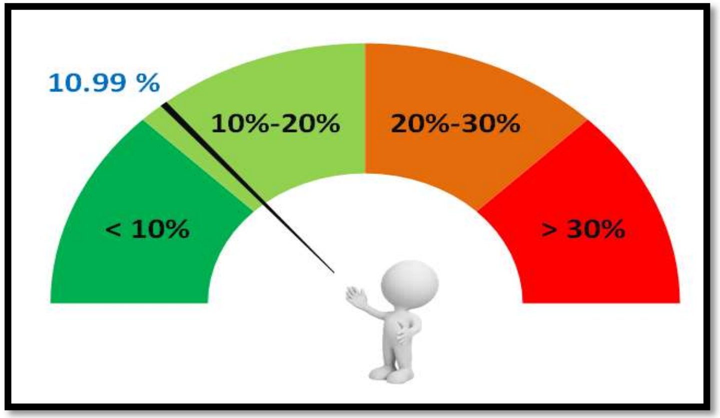

PART DU SERVICE DE LA DETTE >>>

Dans quelle mesure les *service des intérêts et ses amortissements (=service de la dette) grèvent les revenus courants.*
Une proportion élevée démontre une marge de manoeuvre budgétaire qui s'amenuise.

Définition :
La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimé en % des revenus courants.

$$x = \frac{Service\ de\ la\ dette\ x\ 100}{Revenus\ courants} \qquad x = \frac{246'875\ x\ 100}{7'114'948} \qquad x = 3.47\%$$

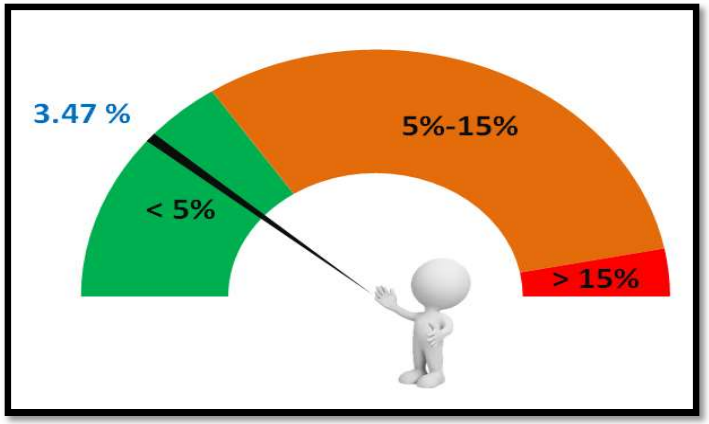

16. RATIOS FINANCIERS

DETTE NETTE EN CHF PAR HABITANT >>>

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Une valeur négative représente une situation de patrimoine net, les actifs du patrimoine financier étant supérieurs aux engagements envers des tiers.

Définition :
Ce ratio correspond à la dette nette (capitaux de tiers déduits du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.

$$x = \frac{Dette\ nette}{Population\ résidante\ permanente} \qquad x = \frac{-\ 14'564'888}{1'273} \qquad x = -11'441.39$$

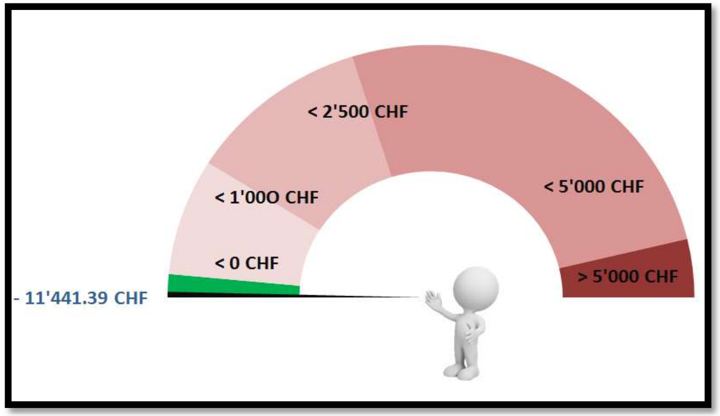

TAUX D'AUTOFINANCEMENT >>>

Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.

Définition :
Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en % des revenus courants.

$$x = \frac{Autofinancement\ x\ 100}{Revenus\ courants} \qquad x = \frac{2'363'159\ x\ 100}{7'114'948} \qquad x = 33.21\%$$

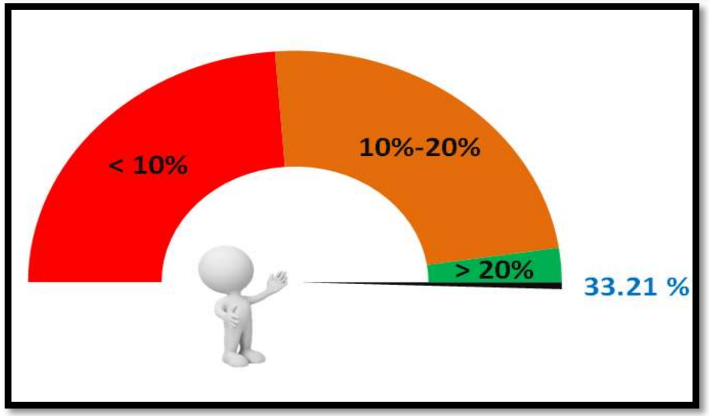

17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

		Budget 31.12.2018	Comptes 31.12.2018	%	Dépassement au 31.12.2018	Explications
F01	**CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF**					
30	CHARGES DE PERSONNEL	124'000.00	128'210.88	3.4%	**-4'210.88**	• Dès le 01.01.2018, salaires de l'Exécutif soumis aux cotisations APGM, pas de charge budgetée pour 2018 -> + CHF 3'392 • Frais votation local de vote -> + CHF 950
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	47'000.00	52'356.68	11.4%	**-5'356.68**	• Dépassement attribution forfait annuel du CM -> + CHF 11'148. Au niveau de la structure 2F2N, le dépassement est seulement de + CHF 5'357 du fait que d'autres dépenses étaient inférieures aux montants budgetés.
F02	**SERVICES GENERAUX**					
30	CHARGES DE PERSONNEL	1'078'000.00	1'155'317.27	7.2%	**-77'317.27**	• Salaire pour écriture du livre -> + CHF 20'816 mais refacturé en nature [49] au budget culture • Heures supplémentaires manifestations (1,7k), pv comm Bâti (0,6k),P'tite Cabane (4k), remplacement Verena (1,9k), prime déneigement (1,5 k) -> CHF 9'904 • Erreur cotisations LAAC, basé sur un salaire brut erroné dans le système Bluepearl -> CHF 3'720 • Création d'une provision pour solde vacances -> + CHF 40'434 • Charge administrative concernant la Fondation -> + CHF 20'391
34	CHARGES FINANCIÈRES	-	23'741.77		**-23'741.77**	• Perte IA 2015 pour non réclamation -> CHF 22'781. • Honoraires et frais Pilet & Renaud, nouveau compte créé.
F11	**SECURITE PUBLIQUE**					
36	CHARGES DE TRANSFERT	71'000.00	72'296.30	1.8%	**-1'296.30**	• Facture finale 2018 de Thônex pour la gestion des APM
F21	**SCOLARITE OBLIGATOIRE**					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	233'100.00	320'480.15	37.5%	**-87'380.15**	• Remplacement sèche linge -> CHF 4,2 k • Dépassement budget achat chaises et bureau école -> CHF 11 k • Dépenses repas scolaire budgeté pour CHF 10 k mais dépenses réelles de CHF 77 k compensé par produit nature [42] pour CHF 72k • Imprévus entretien bâtiments : parquet salle rythmique CHF 5,3 k, toiture salle de rythmique CHF 26,9 k
34	CHARGES FINANCIÈRES	-	4'740.05		**-4'740.05**	• Décompte de régie Pilet comptabilisé séparement. Le compte a été créé en 2018.
F55	**AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE**					
36	CHARGES DE TRANSFERT	-	2'392.00		**-2'392.00**	• Facture actions trois chênes. Modification du compte pour figurer dans la bonne fonction.
F57	**AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE**					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	9'500.00	10'010.85	5.4%	**-510.85**	• Dépassement de CHF 1'669.85 sur l'achat d'un défibrillateur du véhicule de serivce de piquet. Ce montant doit être refacturé aux autres communes selon une clé de répartition. Dans le compte Formation, le budget prévu était de CHF 2'500.-. Seul un montant de CHF 1'341 a été dépensé donc il y a un disponible de CHF 1'159.-. La différence entre ces deux comptes expliquent le dépassement de CHF 510.85.
F72	**TRAITEMENT DES EAUX USEES**					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	55'000.00	89'447.00	62.6%	**-34'447.00**	• Remplacement collecteur Les Beillans-Jussy l'Eglise pour CHF 62 k
F76	**LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT**					
36	CHARGES DE TRANSFERT	1'000.00	7'750.00	675.0%	**-6'750.00**	• Il s'agit des subventions pour les vélos électriques, compensées par une facturation à l'Etat pour le même montant, en fonction [46]
F87	**COMBUSTIBLES ET ENERGIE**					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	14'162.30		**-14'162.30**	• Reclassification des factures SIG pour l'éclairage public, pour imputation dans la bonne fonction [87].
F91	**IMPOTS**					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	50'000.00	192'571.55	285.1%	**-142'571.55**	• En fonction [91], deux écritures concernant la dépréciation sur estimations fiscales et la perte sur créances fiscales ont été comptabilisés pour CHF 192'571.55. Il s'agit de la nouvelle manière de comptabiliser, la journalisation est donnée par le SAFC donc il n'y avait pas de ligne de budget. De toute manière cela est compensé par un dépassement des revenus fiscaux de CHF 373'135.- en nature [40].
36	CHARGES DE TRANSFERT	130'000.00	132'651.31	2.0%	**-2'651.31**	• Dotation provision pour frais de perception s/reliquat PP et PM 2018 -> CHF 7k
TOTAL DES DEPASSEMENTS		**1'798'600.00**	**2'206'128.11**		**-407'528.11**	